

Mais si glorieuse que soit pour le clergé l'histoire de la colonie naissante, c'est-à-dire l'histoire de toute la domination française, les services qu'il a rendus à notre peuple, et que celui-ci doit surtout se rappeler, datent de l'époque dite de la conquête.

Quand le traité de Paris céda définitivement le Canada à l'Angleterre, l'avenir était bien sombre pour ceux que la France avait abandonnés sur les bords du Saint-Laurent. Qu'allaient-ils devenir ? Ils étaient catholiques et français, et ils entendaient le rester toujours. Mais serait-ce possible dans l'état de complet dénuement où la mère-patrie les avait laissés, et sous la constante pression d'un pouvoir ennemi de leur foi, de leur langue et de leurs mœurs ?

Tout autre que le peuple Canadien ne le croyait pas. La France s'était résignée au complet sacrifice de ses soixante-cinq mille enfants perdus sur nos bords. Elle n'y attachait peut-être pas plus d'importance qu'aux " quelques arpents de neige " dont parlait Voltaire. Et l'Angleterre, fière de ses victoires, portant à la nation vaincue une rancune séculaire, eut certainement souri de pitié à quiconque lui aurait prédit la survivance, au Canada, de la religion catholique et de la langue française.

Seul, le peuple Canadien ne se résignait pas à mourir. Mais dans son angoisse, il se tourna vers le seul ami qui lui fût resté fidèle, vers celui qui, à l'heure de l'infortune, n'avait pas repris la route de France. Cet ami, ce père du peuple, c'était le clergé.

Depuis la fondation de la colonie, il s'était dévoué ; il avait été l'âme de toutes les grandes entreprises ; aussi, quand vint l'épreuve, le peuple mû par sa foi se jeta dans ses bras. Et de lui vint le salut.

L'Angleterre eut beau multiplier ses plans d'assimilation, le peuple, groupé autour de son clergé, resta inattaquable. La persécution, un moment, devint si odieuse, que le Canadien ne pouvait plus poser un acte légal sans renier ou sa langue ou sa foi. L'on vit alors un spectacle inouï dans l'histoire : tout un peuple — et pour comble, un peuple français — réglant ses multiples affaires sans l'assistance du pouvoir officiel. Quelqu'un, en effet, lui tenait lieu de juge et de gouverneur, c'était le prêtre, à qui il recourait pour tout décider. Les paroisses canadiennes étaient devenues de grandes familles qui se suffisaient à elles-mêmes, et où le curé était le père aimé et écouté de tous. C'est dans